

ENQUETE SUR LE BRUIT A MENTON ET ROQUEBRUNE CAP MARTIN

LES RESULTATS

Afin de disposer d'informations complètes actuelles et de pouvoir proposer des mesures concrètes pour améliorer notre environnement quotidien, l'ASPONA a interrogé ses adhérents et ses sympathisants (via son compte Facebook) sur les nuisances sonores dans les communes littorales. **Entre le 8 septembre et le 9 octobre 2018, 39 personnes ont participé à l'enquête**, soit sur notre stand du Forum des associations de Menton, soit par courriel, soit par courrier postal avec un échantillon équilibré de réponses pour les deux communes.

Ces résultats permettront de contribuer à la consultation publique, engagée par les services de l'Etat dans les Alpes Maritimes, qui ne porte que sur l'autoroute et la voie ferrée.

1 – Où sont les zones les plus bruyantes ?

Les réponses à la question « *A votre avis, quel est le lieu le plus bruyant de Menton ou de Roquebrune Cap Martin ?* » ont permis de dresser la carte du bruit à Menton et Roquebrune et de « pointer » **9 zones particulièrement problématiques**



Par ordre décroissant de nuisances et de fréquence des réponses, on obtient le palmarès négatif suivant :

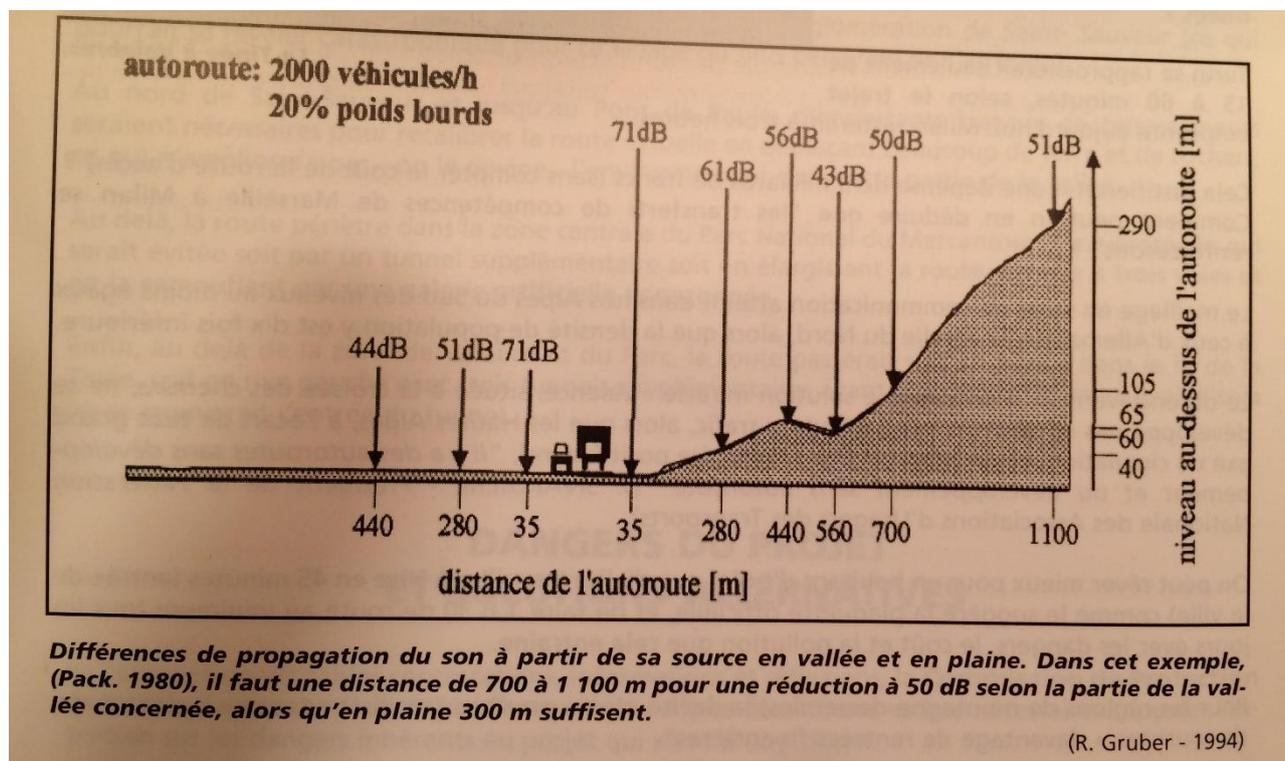
- Vallée du Caréi – Route et Avenue de Sospel (Menton)
- Promenades du bord de mer, du creux du Cap Martin jusqu'à la fontaine Hanbury
- Pôle multimodal (gare routière et ferroviaire), Avenue de Verdun et Avenue Boyer (Menton)
- Traversée de Carnolès dans les deux sens (D 6007, D 123) et ensuite vers Monaco (Massolin, etc)

- Vallée du Borrigo – Avenue René Coty (Menton)
- Avenues Paul Doumer et Winston Churchill (RCM)
- Vallée du Gorbio des deux côtés (RCM et Menton)
- Hauteurs de l'autoroute
- Proximité des tunnels ferroviaires (RCM et Menton)

2 – Pourquoi ?

La question « *Pour quelle raison ce lieu est-il bruyant ?* » fait apparaître 6 grandes sources de nuisances.

La circulation **des scooters trafiqués et de certaines motos** (T Max, Harley Davidson, JTM) – avec, en prime, les courses nocturnes, arrive largement en tête à près de 80%. La topographie des vallées accroît substantiellement les nuisances ; l'écho d'un pot d'échappement de moto s'entend ainsi sur plusieurs kilomètres et sur plusieurs dizaines – centaines de mètres d'altitude.



Largement derrière, parfois de manière cumulée, sont mentionnés : **les marteaux piqueurs** des chantiers immobiliers (Cap Martin et Vista Palace) ; **les « ambiances musicales »** des restaurants de plage excessives par leur intensité et leur durée (de 15h à 23h) (Solenzara et Sablettes) ; **les poids-lourds et motos** sur l'autoroute ; **les hélicoptères** de tourisme (Garavan et collines de Menton) et, enfin, **certaines trains** (Thello et marchandises).

Le bord de mer est l'objet de **conflits d'usages forts** : impossible de profiter de la vue sur la mer ou de discuter devant un verre avec ses amis quand une moto ou un scooter trafiqué pétarade ; impossible de laisser la fenêtre ouverte la nuit à côté d'une sono tonitruante.

Ceci est d'autant plus mal vécu que Menton et Roquebrune sont des petites villes assez paisibles, compactes où la plupart des déplacements peuvent se faire à pied l'été et où les automobiles sont devenues de plus en plus discrètes (en décibels). Les nuisances sonores contredisent l'ambition touristique.

3 – Que faire ?

Les suggestions aux responsables municipaux ne manquent pas en réponse à la question « **A votre avis, que faudrait-il faire pour réduire le bruit et restaurer le calme ?** »

Beaucoup de propositions convergent pour réduire la vitesse, dissuader les rodéos motorisés et **verbaliser les infractions sonores des deux roues**. Elles permettraient aussi de sécuriser la circulation des piétons, tels que **des ralentisseurs ou des passages traversants** pour les piétons dans les rues qui n'en sont pas ou insuffisamment équipées (avenue Paul Doumer et avenue Winston Churchill à RCM, avenue René Coty à Menton), si possible conformes aux normes ce qui ne semble pas toujours être le cas de ceux qui sont déjà en place. L'installation de **radars d'alerte visuelle** est aussi préconisée.

Pour d'autres nuisances sonores, les appels au **respect de la réglementation** ou à la mise en place d'une **réglementation adaptée** sont nombreux : interdiction de survol par hélicoptères privés ; pas plus de 3 heures d'affilée pour une « ambiance » sonore ; respect des horaires autorisés pour les chantiers de construction ou de démolition, etc.

Quelques aménagements techniques sont également demandés, tels que des **murs anti-bruit**, notamment à proximité des entrées-sorties de tunnels (train et route), translucides lorsqu'ils sont à proximité des maisons, **l'insonorisation des ponts métalliques** sur tout le parcours (installation des voies sur traverses avec *silent blocks* - et non directement sur métal comme actuellement).

De **nouvelles organisations des services publics** ou un changement des pratiques sont également souhaités : abandon des souffleuses pour mettre en tas les feuilles mortes, réduction des décibels des sirènes des véhicules de pompiers, horaires différents des collectes d'ordures l'été et hors saison (fin d'après-midi).